

l'histoire contemporaine, son dernier livre. Dès 1831, il concluait l'une de ses toutes premières nouvelles, *Jésus-Christ en Flandre*, par cette déclaration : « Croire, me dis-je, c'est vivre. Je viens de voir passer le convoi d'une monarchie. Il faut défendre l'Église. »

III

Du moment qu'un moraliste demande à la vérité religieuse d'être d'abord une vérité d'action, *a fortiori* exige-t-il de la vérité politique ce même caractère. De même que Balzac s'était refusé à la trompeuse abstraction de la critique voltairienne qui fait de la foi un problème de pure pensée, il s'est refusé à cette abstraction plus dangereuse de la politique révolutionnaire, qui fait de chaque homme un pur individu. Il avait situé la pensée dans son milieu vivant en reconnaissant qu'elle n'est qu'une des formes de l'action, et une forme périlleuse quand elle n'est pas subordonnée. « Trop de culture excite trop la pensée. Trop penser ne vaut rien (1). » Cette sage formule que ce politique aigu qui fut J.-J. Weiss a eu le courage d'écrire un jour, Balzac aurait pu la signer. Il a pareillement situé l'individu dans son milieu

(1) J.-J. WEISS, *Notes et impressions*, 1 vol., chez Lévy, 1902.

vivant, en se refusant à le considérer hors de la famille. Nous avons sur ce point une déclaration aussi nette que celle de tout à l'heure sur le catholicisme. Elle se trouve encore dans la *Préface générale* de 1842 : « Aussi regardé-je la famille, non l'individu, comme le véritable élément social. Sous ce rapport, au risque d'être regardé comme un esprit rétrograde, je me range du côté de Bossuet et de Bonald, au lieu d'aller avec des novateurs modernes. » Dans un pénétrant article paru dans une Revue trop tôt disparue (1) et où il faisait à l'auteur de ces notes le trop grand honneur de rattacher la doctrine du roman *l'Étape* à celle de *la Comédie humaine*, M. Frantz Funck-Brentano a magistralement dégagé ce principe premier de toute la sociologie de Balzac. Il a montré l'écrivain tirant ses prophétiques déductions, sur l'avenir de la France, toutes vérifiées par les événements, « de ce seul fait que la Révolution a désorganisé la famille. » Cette thèse de notre brillant confrère est si exacte que ce problème de la famille est la matière de plus de quinze romans, signés par l'auteur du *Père Goriot*. Je cite au hasard de ma mémoire. La question des rapports entre les parents et les enfants se trouve traitée dans ce *Père Goriot*, d'abord, puis dans *le Ménage de garçon*, dans *Eugénie Grandet*, dans *la Cousine Bette*. Celle des probabilités du bonheur et du malheur dans le mariage moderne est prise et reprise parti-

(1) *Minerva* du 1^{er} novembre 1902.

culièrement dans *le Lys de la vallée, la Femme de trente ans, le Contrat de mariage, la Fille d'Eve, Honorine, les Mémoires de deux jeunes mariées, la Double Famille. L'interdiction et le Cabinet des antiques* posent, d'une manière saisissante, le problème de l'honneur du nom, ou mieux de ce que nos aïeux appelaient de ce terme profond : la Maison. *La Cousine Bette*, de nouveau, *le Cousin Pons, le Curé de Tours, Pierrette, la Vieille Fille* posent un problème corrélatif à l'autre, celui du célibat et des modifications apportées au caractère par cette anomalie. C'en est assez pour démontrer que nous sommes là au centre même des idées sociales de Balzac. Il n'a pas eu tort de citer lui-même, et à sa propre occasion, le nom de Bonald, qui, dans le premier chapitre de sa *Législation primitive*, a écrit du *Décatalogue* : « Cette loi paraît, dans son énoncé, plutôt relative à l'état domestique qu'à l'état public de société, parce qu'elle a été donnée à un peuple naissant, et qui sortait de l'état domestique. Elle est le germe de toutes les lois subséquentes, parce que le germe de tout état ultérieur de société est dans la famille. »

Quelles sont donc les conditions de la vigueur des familles? Cette question domine ces multiples études où Balzac a su animer en drames aussi concrets, aussi poignants que la vie, des vérités dont il disait « qu'elles se retrouvent dans le passé, par cela même qu'elles sont éternelles ». C'est une autre formule de Bonald : « En morale, toute doctrine moderne, et qui n'est pas aussi ancienne que

l'homme, est une erreur. » La première de ces conditions, c'est la continuité. Balzac n'a jamais varié là-dessus, non plus que sur la cause qui empêche cette continuité dans la France contemporaine. Avec *Le Play*, qu'il ne paraît pourtant pas avoir connu et qui ne paraît pas l'avoir connu, il attribue à l'article du Code, relatif au partage forcé des héritages, cet éparpillement de notre énergie nationale que Taine résumait un jour, en causant, devant moi par cette familière métaphore : « Quand on veut construire une maison, on ne commence point par broyer les pierres jusqu'à ce qu'elles ne soient plus que du sable. » Pour Balzac, la famille c'est la pierre, le bloc solide; l'individu, c'est la parcelle qui, engagée dans cette pierre, fait bloc avec elle et participe à cette solidité, qui, séparée d'elle, n'est plus que le grain de poussière. Des millions de ces grains ne font pas de quoi bâtir un bout de mur. La cohésion manque. Cette image résume l'histoire de la France depuis que la divisibilité périodique des fortunes a supprimé cette unité durable qui reliait les générations les unes aux autres en perpétuant, par le droit d'aînesse, l'intégrité du capital matériel et moral. Jadis, les familles se continuaient. Aujourd'hui elles se recommencent tous les vingt-cinq ans. Balzac ne s'est pas lassé de revenir sur ce point depuis une brochure écrite en 1824 et que M. Biré a signalée, où se trouve cette page si précise : « Le partage égal des biens entre les enfants d'un même père présente, au premier coup d'œil, une image séduisante

d'équité, mais ce partage n'offre que des avantages momentanés. Il entraîne, avec soi, les plus funestes conséquences. Il sème les révolutions... » Et dans *le Curé de village* : « Vous avez mis le doigt sur la grande plaie de la France, dit le juge de paix. La cause du mal gît dans le titre des *Successions* du Code civil, qui ordonne le partage égal des biens. Là est le pilon dont le jeu perpétuel émiette le territoire, individualise les fortunes, en leur ôtant une stabilité nécessaire, et qui, décomposant sans recomposer jamais, finira par tuer la France. » Et dans *les Mémoires de deux jeunes mariées* : « Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus. En voulant devenir une nation, les Français ont renoncé à être un empire. En proclamant l'égalité des droits à la succession paternelle, ils ont tué l'esprit de famille. Ils ont créé le fisc, mais ils ont préparé la faiblesse des supériorités et la force aveugle de la masse. » Et ailleurs : « Si le titre des *Successions* est le principe du mal, le paysan en est le moyen... Maintenant, pour étayer la société, nous n'avons plus que l'égoïsme... » Enfin, tirant des prémisses ainsi posées leurs nécessaires conséquences : « La bourgeoisie achète les grandes terres sur lesquelles le paysan ne peut rien entreprendre; elle se les partage, puis la licitation ou la vente en détail les livre plus tard au paysan... Nous ne sommes au bout ni de la misère ni de la discorde. Ceux qui mettent le territoire en miettes auront des organes pour crier que la vraie justice so-

cialie consisterait à ne donner à chacun que l'usufruit de ses terres. Ils diront que la propriété perpétuelle est un vol. » En effet, le vieux principe romain, le *jus utendi atque abutendi* une fois contesté, — et il l'est du jour où la loi règle le partage des successions au lieu de reconnaître ou bien le caractère familial de la propriété par le droit d'aînesse, ou bien son absolue indépendance par la liberté de tester, — la logique de l'idée de justice veut que toute propriété personnelle soit supprimée. Balzac ne s'y est pas trompé. Dans *les Paysans*, il a marqué avec sa netteté habituelle le terme de cette évolution, commencée — ô ironie des sophismes! — soi-disant pour défendre les droits de l'individu... « L'audace avec laquelle le communisme, cette logique vivante de la démocratie, attaque la société dans l'ordre moral, annonce que le Samson populaire, devenu prudent, sape les colonnes sociales dans la cave au lieu de les secouer dans la salle du festin... Depuis 1792, tous les propriétaires de France sont devenus solidaires... » Il ajoute, avec la mélancolie du clinicien qui sait que le malade n'écouterà pas ses avertissements et n'obéira pas à ses avis : « Ils ne le comprendront que lorsqu'ils se sentiront menacés chez eux, et il sera trop tard. »

Comme on voit, Balzac mêle naturellement à son idée sur la continuité dans la propriété un rappel des relations du propriétaire avec le sol. C'est évidemment pour lui la seconde condition de la santé familiale que ces intimes épousailles

de l'homme et de la terre. Il est d'avis que, pour être vigoureuse, toute famille doit se fixer, et pratiquer cette vertu si peu connue à laquelle le génie d'un de ces grands psychologues qui furent les fondateurs des ordres religieux avait trouvé un nom. Saint Benoît ne prescrivait-il pas à ses moines, outre les trois vœux ordinaires, un vœu de *permansitas*? Ils devaient demeurer dans un même endroit, indéfiniment. Quoique Balzac n'ait pas formulé cette loi d'un terme aussi draconien, tout dans son œuvre témoigne qu'il entrevoyait, comme un autre résultat funeste de l'émiettement de la propriété, ce déracinement dont un de ses disciples les plus remarquables d'aujourd'hui, M. Maurice Barrès, a donné une tragique monographie. Cette doctrine de la bienfaisance du séjour prolongé dans un même cadre de nature et de mœurs, de travaux et d'horizon, ressort du *Lys de la vallée*, aussi bien que du *Médecin de campagne* et du *Curé de village*. Ces trois récits ont proprement comme sujet, quand on cherche à définir les dessous psychologiques de leur fable, l'influence d'une exploitation rurale sur des sensibilités malades. Un des meilleurs artistes en vers de notre époque, M. Charles de Pomairols, a osé intituler une suite de pièces de vers : *Poésie de la propriété*. Il a écrit :

C'est un très grand honneur de posséder un champ...

C'est le sentiment qui se respire dans le discours du curé de Montégnac à Mme Graslin, rongée de son mortel remords... « Vous ne remarquez pas,

dit-il, des lignes où des arbres de toute espèce sont encore verts. Là se trouve la fortune de Montégnac et la vôtre, une énorme fortune. Vous voyez les sillons des trois vallées, dont les cours se perdent dans le torrent du Gabou?... » Et il explique par quel travail compliqué de barrages et d'irrigations ces trois vallées, de sauvages et de stériles, se transformeraient en de riches prairies, propices à un magnifique élevage de bestiaux : « Vous verrez un jour, conclut-il, la vie, la joie, le mouvement, là où règne le désert, là où le regard s'attriste de l'infécondité. *Ne sera-ce pas une belle prière? Ces travaux n'occuperont-ils pas votre oisiveté mieux que les pensées de la mélancolie?* » Cette action réciproque de l'homme sur la terre et de la terre sur l'homme, prolongez-la durant plusieurs générations, fixez-en les résultats dans des coutumes, et le domaine maintenu dans son indivision pour l'unicité de l'héritier devient le corps vivant de la famille. Il a pris d'elle sa forme et sa force, par des acquisitions et des améliorations patientes. Il lui communique cette sève virile, cette fermeté de mœurs, cette dignité saine dont le romancier nous a donné un exemple inoubliable, lorsqu'il nous peint, après l'égarément criminel d'un des leurs, les Tascheron s'expatriant et leur dernier repas dans la maison héréditaire. Mais ayant su discerner avec tant de justesse et peindre avec un coloris si intense le pittoresque moral de nos provinces, la Touraine dans *le Curé de Tours*, Alençon dans *la Vieille Fille* et *le Cabinet des an-*

tiques, le Sancerrois dans *la Muse du département*, Angoulême dans *les Illusions perdues*, le Berri dans *le Ménage de garçon*, Saumur dans *Eugénie Grandet*, comment n'eût-il pas reconnu qu'il y a une puissance du terroir? Et l'ayant reconnu, comment n'eût-il pas réfléchi au moyen de l'utiliser, par le même esprit positif qui lui faisait défendre le catholicisme dans un pays de mentalité catholique? La grandeur du génie conservateur et sa marque résident dans ce sentiment du prix infini de toute force naturelle. La condamnation des révolutionnaires est, au contraire, dans le meurtrier aveuglement qui les pousse à détruire des trésors de vie irremplaçables, aussitôt que cette vie se rebelle contre la dictature de leurs abstractions. Des familles qui durent dans des milieux de province, avec un développement de leurs facultés harmonisé à ce cadre local, telle est la conception d'une société saine pour Balzac. Elle le mène droit à reconstruire la France, dans sa pensée, sur un type aristocratique.

De son vivant et depuis sa mort, on s'est beaucoup moqué de ses théories sur la noblesse. J'ai cité déjà l'épigramme de Sainte-Beuve, indigne de cet esprit supérieur qu'une hostilité personnelle a seule empêché de comprendre qu'un Balzac ne défend pas l'aristocratie par une puérile vanité de *snob*. Burke a fait justice, dans une des pages de ses *Réflexions sur la Révolution*, de cette misérable haine des supériorités sociales qui essaye de leur enlever leurs soldats les plus désintéressés

par la calomnie et le ridicule. Il faut la citer, comme une des plus éloquents protestations qu'un grand intellectuel ait lancées contre la triste envie démocratique : « Les honneurs et les privilèges que la loi, que l'opinion, que les usages invétérés d'un pays transmettent et ont transmis par les préjugés d'une longue suite de siècles, ne sont pas de nature à provoquer l'horreur et l'indignation dans l'âme d'un honnête homme, et ce n'est pas un crime de tenir avec force à de tels préjugés. *Omnes boni nobilitati semper favemus*, était le propos d'un sage et d'un excellent citoyen. Il faut n'avoir dans l'âme aucun principe d'anoblissement pour souhaiter de réduire au même niveau toutes ces institutions artificielles qui ont été adoptées pour personnifier l'opinion et pour donner de la stabilité à l'estime fugitive. *Ces efforts vigoureux dans chaque individu, pour défendre la possession des propriétés et des distinctions qui lui ont été transmises, sont un des moyens dont la nature nous a doués pour repousser l'injustice et le despotisme.* » Nous touchons ici à la raison profonde qui a rendu Balzac un partisan déterminé de l'aristocratie, comme Burke lui-même, comme Bonald, lequel a résumé dans un raccourci saisissant la portée de ce système, lorsqu'il a dit : « La noblesse est une limite au pouvoir. » Toute *Maison* qui s'élève devient, en effet, un centre de forces capable de résister à l'oppression d'en haut et à celle d'en bas. C'est le rôle qu'assignait aux nobles l'auteur de *la Comédie humaine*, lorsqu'il

écrivait à Mme Carraud, dès 1830 : « La France doit avoir une Chambre des pairs extraordinairement puissante qui représente la propriété », et dans *la Duchesse de Langeais*, indiquant bien qu'il ne défend pas des blasons et des vanités, mais un service public : « Ces avantages sont acquis à toutes les efflorescences patriciennes, aussi longtemps qu'elles assoiront leur existence sur le *domaine*, le domaine-sol comme le domaine-argent, seule base d'une société régulière. Mais ces avantages ne demeurent aux patriciens qu'autant qu'ils maintiennent les conditions auxquelles le peuple les leur laisse. Ce sont des espèces de fiefs moraux dont la *tenure* oblige. » En d'autres termes, Balzac veut qu'une noblesse soit vraiment une aristocratie. Personne n'a démontré avec plus de lucidité que lui, dans le morceau même auquel cette phrase est empruntée, pourquoi la noblesse française a perdu le pouvoir et les justes raisons de sa déchéance. Elle a démérité au dix-huitième siècle et elle continue, de nos jours. Peut-elle se relever, ou, pour poser le problème dans sa sincérité, peut-on faire surgir du chaos actuel une oligarchie nouvelle, qui rende au pays une conscience, un cerveau supérieur, une direction ? Balzac n'en est pas certain. Il en indique pourtant quelques conditions, et d'abord la nécessité pour les derniers représentants des hautes classes de considérer la propriété comme une conquête continuée et d'avoir du talent : « De nos jours, dit-il, les moyens d'action doivent être des forces réelles et non des souvenirs histo-

riques. » Il veut aussi qu'à ces représentants des vieilles grandeurs nationales s'adjoigne sans cesse l'appoint des valeurs nouvelles. Il avait bien vu que l'Angleterre devait à cette régénération constante par en bas la vitalité de sa noblesse : « Si je réclame des lois vigoureuses pour contenir la masse ignorante, je veux que le système social ait des réseaux faibles et complaisants, pour laisser surgir de la foule quiconque a le vouloir et se sent les facultés de s'élever vers les classes supérieures. Pour vivre, aujourd'hui comme autrefois, les gouvernements doivent s'assimiler les hommes forts en les prenant partout où ils se trouvent, et enlever aux masses les gens d'énergie qui les soulèvent... C'est ainsi que la Chambre des lords anglais s'assimile constamment des aristocrates de hasard. » Remarquez bien cette comparaison. Balzac veut des pairies de naissance. Il n'entend point parler de supériorités viagères. Il les réclame héréditaires, pour qu'elles soient familiales. L'aristocratie dont il rêve doit devenir, c'est son mot : « une puissance territoriale agissante, » puissance issue du peuple, mais par voie de formation naturelle et non d'élection. Balzac est formel sur ce point. Il abomine ce procédé du vote, « près de causer, dit-il (et l'on n'était qu'en 1833!), autant de dommage qu'en ont fait les mots *conscience* et *liberté*, mal compris, mal définis et jetés au peuple comme des symboles de révolte et des ordres de destruction. » Il en donne aussitôt cet argument irréfutable : « L'élection, pour être un principe, demande chez

les électeurs une égalité absolue. Ils doivent être des *quantités égales*, pour me servir d'une expression géométrique », ce qui est impossible, il l'avait dit ailleurs : « L'égalité sera peut-être un droit, mais aucune puissance humaine ne saurait convertir ce droit en fait. » Il en conclut qu'une majorité issue du vote de gens, inégaux en fortune, en capacités, en intérêts sociaux, ne *représente* qu'un chiffre brutal, sans signification réelle. Pour *représenter* un pays, une oligarchie de naissance, lorsqu'elle se recrute par l'accession des talents et se défait par la rentrée des cadets dans les classes inférieures, est un procédé aussi conforme à la nature des choses que celui de l'élection l'est peu. Balzac le repousse donc, ce principe de l'élection, quand il s'agit de l'origine du pouvoir. Il l'admet dans des limites et des conditions à fixer, quand il s'agit de contrôler le budget et les lois. « Que voudriez-vous donc?... — Les admirables conseillers d'Etat qui, sous l'empereur, méditaient les lois, et ce Corps législatif, élu par les capacités du pays aussi bien que par les propriétaires, dont le seul rôle était de s'opposer à des lois mauvaises et à des guerres de caprice. » Pour lui, la seconde assemblée, l'élective, est, comme on voit, réduite au rôle de régulatrice du pouvoir. Le pouvoir doit être concentré, pour être énergique, dans un certain nombre de privilégiés, chefs des familles qui ont su monter au premier rang, et que d'autres familles viennent sans cesse suppléer ou compléter d'après un rythme presque instinctif que l'Angleterre a

toujours pratiqué, que pratiquait la France d'autrefois. « Comment avez-vous pu renoncer avec tant de sérénité, disait-il à Hugo en 1840, un mois avant sa mort, à ce titre de pair de France, le plus beau après le titre de roi de France? »

Le Roi, tel est en effet le terme dernier auquel cette sociologie aboutit, inévitablement. Cette hiérarchie des familles, mouvante et souple, a besoin d'être maintenue dans l'ordre par une famille supérieure qui soit la représentation durable de cette loi de continuité, partout à l'œuvre dans une telle conception sociale. Le monarchisme de Balzac, qu'il n'a jamais cessé de proclamer, ne procède ni d'un sentiment, ni d'une tradition. Il dérive d'un raisonnement. Il est scientifique et, j'oserai dire *naturaliste*, comme le reste du système. Réduite à son schéma idéal, sa politique se ramène à cette idée qu'une nation n'est pas formée seulement des individus vivants qui la composent. Elle est constituée par les familles, c'est-à-dire par ceux qui furent et dont l'héritage familial est l'action prolongée, — par ceux qui sont et qui ont pour rôle d'accroître cette action en accroissant cet héritage, — par ceux qui naîtront, enfin, et à qui cet héritage doit être transmis. Il y a donc un droit du passé sur le présent, et il y a un droit de l'avenir. Il faut à un pays un organe de durée qui incarne cette triple action. Cet organe, pour Balzac, ne peut-être, en France, que la famille royale, consubstantielle à notre histoire, qui a grandi avec la France, qui l'a faite en maintenant son unité à

travers dix siècles et qui, seule, pourrait rétablir un ordre stable par sa seule présence, dans notre anarchie actuelle, en nous donnant *ce point au-dessus de toute discussion*, sans lequel un pays se déchire indéfiniment lui-même. « Les pouvoirs discutés, » a dit notre auteur, « n'existent pas. Imaginez-vous une société sans pouvoirs? Non. Eh bien, qui dit pouvoir dit force. *La force doit reposer sur des choses jugées.* » Et il y insiste : « En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille... J'appartiens au petit nombre de ceux qui veulent résister à ce qui se nomme le peuple, dans son intérêt bien compris. Il ne s'agit plus ni de droits féodaux, comme on le dit aux niais, ni de gentilhommeries. Il s'agit de l'Etat. Il s'agit de la vie de la France. Tout pays qui ne prend pas sa base dans le pouvoir paternel est sans existence assurée. Là commence l'échelle des responsabilités et la subordination qui monte jusqu'aux rois. *Le roi, c'est nous tous. Mourir pour le roi, c'est mourir pour soi-même, pour sa famille, qui ne meurt pas plus que ne meurt le royaume...* » C'est le duc de Chaulieu qui parle et c'est le romancier philosophe. Il se reconnaît à ce trait final, bien digne du disciple de Geoffroy Saint-Hilaire : « Chaque animal a son instinct, celui de l'homme est l'esprit de famille. » Nous tenons là le mot du monarchisme de Balzac : il est né d'une vision réaliste de la nature sociale, comme son catholicisme était né d'une vision réaliste de la nature morale. Si ces deux

points de vue, qui sont devenus les nôtres, ont paru inadmissibles aux contemporains, nous ne devons pas nous en étonner. Reconnaissons-y une preuve nouvelle, ainsi que je le disais au début de cet essai, de la rupture qui s'accomplit entre l'erreur révolutionnaire et les vérités scientifiques, et admirons davantage Balzac d'avoir été un des prophètes de cette rupture, et— avant le Taine des *Origines*, qui n'aurait plus traité sur ses vieux jours une telle politique de « roman », — son premier ouvrier.

1902.